

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 06/02/23
Date d'affichage 06/02/23
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 16 / Votants : 20

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 10 février à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
Mme GRIMARD Eliane
Mme COULON Sylvie
Mme LAFARGE Audrey
M. DE SOUZA Bertrand

M. LABONNE Gérard
Mme MOUBAMBA Stéphanie
M. DESFEMMES Didier
M. MARCAUD Hugues
M. CONIL Gaël

Mme GUERRY Laure
M. CORRE Patrice
Mme METENIER Patricia
Mme VERNIS Cécile
M. LEBON Thierry

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
M. RENÉ David a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia
M. DEBOST Anthony a donné pouvoir à M. DE SOUZA Bertrand

Absents :

M. DIFALLAH Azdine

Mme FERNANDEZ Maryline

M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 16 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Eddy NOCART est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

4- Récupération des taxes foncières des garages des Cités Nouvelles

Rapporteur / Hugues MARCAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que depuis plusieurs années, la commune de Saint-Yorre assume le paiement des taxes foncières des 14 garages situés aux Cités Nouvelles, parcelle AY135, dans l'attente de la dissolution de la copropriété horizontale demandée à la fois par la Mairie et par les propriétaires concernés, et dont le dossier a été confié à Maître LAFFAY, Notaire à Saint-Yorre, il y a maintenant plus de 10 ans,

Considérant les relances répétées et les engagements de Maître LAFFAY, dont le travail de dissolution de cette copropriété n'aboutit pas, empêchant ainsi une régularisation auprès des services fiscaux quant au paiement individualisé de ces taxes foncières, dont la totalité de la somme est exigée tous les ans (1 079,00 € en 2022) à la seule Commune de Saint-Yorre qui se voit contrainte de refacturer aux propriétaires desdits garages la quote-part de taxe foncière leur incombant,

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2023

Application après 5 jours

Considérant la demande du Service de Gestion Comptable de Vichy, exigeant une délibération du Conseil municipal de Saint-Yorre pour justifier cette refacturation,

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser l'émission de titres de recettes en vue de la récupération de ces taxes foncières auprès des propriétaires occupants, selon la répartition suivante :

CIVILITE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	Montant de la taxe en €
Monsieur	RABAN	Louis	13, rue des Peupliers	03270	SAINT-YORRE	112,13
Madame	BERNARD	Yvette	Succession Chez Me LAFFAY 59 avenue de Vichy	03270	SAINT-YORRE	112,13
Monsieur	GENTY	Bernard	26 rue de la Croix des Vernes	03270	SAINT-YORRE	63,05
Madame	BLANCO	Estelle	5, rue des Cerisiers	03270	SAINT-YORRE	63,05
Monsieur	RAYMON	Jean-Michel	4 lieu-dit Les Vialattes	03270	BUSSET	63,05
Madame	POLLONI	Yvonne	Succession Chez Me LAFFAY 59 avenue de Vichy	03270	SAINT-YORRE	175,16
Monsieur	GRIMARD	Patrice	3, rue des Lilas	03270	SAINT-YORRE	63,05
Monsieur et Madame	WANTIER	Christophe	9 allée du Château	03270	MARIOL	63,05
Madame	LENTE	Brigitte	Route de la Vialle	63310	SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	63,05
Monsieur	MECHAIN	Eric	1, rue des Lilas	03270	SAINT-YORRE	63,05
Madame	MAILLET	Suzanne	12, rue des Platanes	03270	SAINT-YORRE	63,05
Monsieur	WIBER	Frédéric	4, rue des Marronniers	03270	SAINT-YORRE	112,13
Madame	GONZALES	Esther	23 allée des Bécasses lot. Des Alouettes	40130	CAPBRETON	63,05
						1079,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'émission de titres de recettes en vue de la récupération des taxes foncières 2022 auprès des propriétaires occupants précités.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 14 février 2023,

Le Maire,

Joseph KUCHNA



Le Secrétaire de séance,

Eddy NOCART

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2023

Application agréée E-Registre.com